

## Conseil Municipal du 21 avril 2011

### **1) Création d'emplois d'été :**

Deux emplois saisonniers d'adjoints d'entretien sont créés pour la période du 4 juillet au 26 août et pour la période du 24 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. Les jeunes de 18 ans ou plus intéressés par ces emplois, peuvent se renseigner à la mairie.  
Adopté à l'unanimité.

### **2) Prorogation contrat d'adjoint technique :**

Le poste d'adjoint des services techniques est renouvelé dans les mêmes conditions, soit 9/35<sup>ème</sup> hebdomadaire, pour une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.  
Adopté à l'unanimité.

### **3) Syndicat Mixte du Gave de Pau :**

Dans le cadre de l'adhésion au syndicat, il y a lieu de prendre en compte la compétence « qualité des milieux aquatiques » au niveau des actions qui seront menées en partenariat avec le syndicat mixte. Cette notion de qualité des milieux aquatiques est préconisée par la Directive Cadre Européenne. Adopté à l'unanimité.

### **4) Voirie intempéries :**

Suite aux intempéries du mois de novembre, divers chemins de la voirie communale ont été endommagés. Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation portant sur les travaux de remise en état de cette voirie et de solliciter la participation du Conseil Général. Adopté à l'unanimité.

### **5) Convention avec le SIVU Gave et Lagoin :**

M. le Maire expose que la commune pourra bénéficier de la compétence d'un Ingénieur Territorial pour le suivi des dossiers relatifs à l'assainissement. Il convient pour cela de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le SIVU Gave et Lagoin. M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

### **6) Comptes de gestion :**

Les comptes de Gestion pour la commune et l'assainissement, présentés par le Trésorier au titre de l'exercice 2010, sont approuvés à l'unanimité.

### **7) Vote des taxes :**

M. le Maire propose une hausse de 1,50 % du taux des taxes locales, pour un produit de 257.258 € (soit un supplément de 3.802,72 €). Cela devrait représenter un surcoût de 4,94 € en moyenne pour l'année. Cette proposition se justifie par la volonté de lisser sur les deux années à venir, une hausse rendue nécessaire par les investissements sur la ZAC de la Bastide. Les taux évoluent comme suit : la Taxe Habitation passe de 6,86 à 6,96 ; le Foncier Bâti passe de 5,99 à 6,08 et le Foncier Non Bâti passe de 23,71 à 24,06.

Les nouveaux taux sont adoptés par 12 voix pour et 6 abstentions.

### **8) Entretien des espaces verts des HLM :**

Les espaces verts des HLM sont entretenus par les agents techniques de la commune. Il est décidé de porter à 250 € le prix du service pour l'année 2011. Approuvé à l'unanimité.

#### **9) Assainissement, prix du m3 d'eau :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs appliqués en 2010, soit 1,75 € HT le prix du m3 d'eau et 59,89 € HT le prix de la part fixe.

#### **10) Convention SDEPA :**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de sécurisation de lignes électriques, il a été procédé à la dépose de 16 poteaux ciment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer avec le SDEPA une convention de mise à disposition de ces poteaux en vue de destruction.

#### **11) Subventions aux associations :**

Dans la présentation des subventions attribuées aux associations, il est précisé, en particulier pour Asson Sports, que la somme allouée sera identique à celle de 2010 (9.000 €), alors qu'il était demandé 10.500 €. La commission des finances étudiera le moment venu, si le besoin s'avère nécessaire, une dotation supplémentaire. Il est également précisé, concernant les écoles, que les attributions sont basées sur un forfait par élève inscrit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et que la commune, en accord avec les directeurs des écoles, prend en charge 50% de la facture des sorties à la piscine. Le montant total des subventions s'élève à 16.889,10 €. La proposition est adoptée à la majorité de 14 voix pour et 2 abstentions ; Fabien Bérard et Guy Labarrère, présidents de deux associations concernées, ne participent pas au vote.

#### **12) Budget Commune 2011 :**

Par 12 voix et 6 abstentions, le Conseil Municipal vote le chapitre Fonctionnement qui s'équilibre à 1.189.962,73 €. Le chapitre Investissement, équilibré à 1.506.507 €, est adopté par 12 voix pour, 3 contre et 3 abstentions. Parmi les actions envisagées, on notera les efforts particuliers pour la ZAC de la Bastide (394.000 €), pour la voirie communale (globalement 435.000 €), pour la création de nouvelles urnes funéraires au cimetière (10.000 €), la modification du chauffage défectueux de la mairie (15.000 €), l'achat de livres pour la bibliothèque (2.000 €), le projet de réhabilitation du passage à la porte de l'Oppidum (2.000 €). Il est à noter que le projet de centre commerçant va nécessiter le recours à un emprunt.

#### **13) Budget Assainissement 2011 :**

En Fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 168.220,46 €. En Investissement, le budget s'équilibre à 429.672 € dont 120.000 € destinés à l'étude de diagnostic sur l'ensemble du réseau et à des travaux de réhabilitation. Adopté par 16 voix pour et 2 contre.

#### **14) Vente tracteur et épareuse :**

Suite à l'achat d'un tracteur et d'une épareuse, il convient d'autoriser la reprise du matériel ancien par les vendeurs du matériel neuf. A la majorité de 17 voix et une abstention, le Conseil Municipal autorise la reprise du tracteur et de l'épareuse au prix de 5.000 € chacun.

#### **Questions diverses :**

Jean Jacques Claverie, président de la société de chasse « L'Assonnaise », interpelle M. le Maire au sujet du local des chasseurs qui n'est plus alimenté en électricité. Patrick Moura fait remarquer que l'alimentation de ce bâtiment en eau et électricité, se fait à partir de la station d'épuration et que la connexion électrique, dans l'état actuel des choses, n'est pas sécurisée. Il précise également qu'il serait préférable de doter ce local associatif d'un compteur divisionnaire.

## Quelques infos ...

### Marché aux fleurs :

Le marché aux fleurs et aux plantes organisé par l'association des Parents d'Elèves de l'école du Bourg, se déroulera le vendredi 6 mai de 17 h à 19 h et le samedi 7 mai de 9 h à 17 h dans le préau de l'école.

### Collecte des ordures ménagères et collecte sélective :

A compter du 6 juin 2011, plusieurs changements seront apportés à la collecte de vos déchets.

L'objectif principal est d'améliorer le système de collecte en le rendant plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie, en l'adaptant également aux nouvelles réglementations, tout en veillant à la maîtrise des coûts de gestion du service. Vous trouverez ci-joint un document général d'information à ce sujet.

Sur notre commune, la collecte au porte à porte et au centre bourg se fera le mercredi matin pour les ordures ménagères, le jeudi matin par quinzaine en semaine A pour le tri sélectif (sauf pour le verre). Un calendrier sera fourni avec les bacs individuels lors de leur distribution assurée par la société Quadria à partir du 23 mai (sur rendez-vous).

La collecte en points de regroupement se fera le mercredi matin pour les ordures ménagères et le jeudi, chaque semaine, pour le tri sélectif.

### Journée Mali avec CSO :

L'association CSO, organise une journée de solidarité pour le Mali le dimanche 15 mai à la salle des fêtes de Montaut. Le départ sera donné à 8 h 45 pour trois circuits au choix : pédestre, VTT ou cyclotouriste. Retour à la salle des fêtes pour le repas « garburade » qui sera servi à 13 h. les inscriptions peuvent se faire sur le site de CSO [www.cooperationsud.org](http://www.cooperationsud.org) ou par téléphone auprès de : Henri Jouandou 05.59.71.94.53, ou Claude Sicre 05.59.71.01.14.

### Bienvenue à ... :

- Laurence BOIX *L'Décors* : peintre en décors, peintre en bâtiment - 17 rue du Béez. Tél. 06 09 87 42 28 e mail : [idecors@sfr.fr](mailto:idecors@sfr.fr)

- Sàu ROUSSEAU *La petite cuisine de Sàu* : cuisine asiatique ; repas de famille, plats cuisinés. Tél. 05 24 98 56 72 ou 06 46 77 08 61 e mail : [guysau@neuf.fr](mailto:guysau@neuf.fr)

- Thierry VIGNAU : artisan maçon ; béton ciré et tous travaux de maçonnerie. 5 chemin Arriuthouet. Tél. 05 59 13 43 84. e mail : [sylvie.vignau@wanadoo.fr](mailto:sylvie.vignau@wanadoo.fr)

### Le frelon asiatique (Vespa Velutina) :

- **Comment le reconnaître** : Ses pattes sont jaunes, son thorax est brun foncé et son abdomen présente une bande jaune orangée. Il construit son nid à la cime des arbres ou dans les hangars, souvent près des cours d'eau.

- **Son comportement** : Isolé, il est pacifique mais lorsque le nid est troublé (bruit, mouvements), il s'organise très rapidement en attaque groupée d'où le danger. L'attaque collective est un risque qu'il ne faut pas négliger.

- **Le piégeage** : L'éradication du frelon asiatique est illusoire, néanmoins, on peut essayer de piéger les femelles fondatrices de février à mai uniquement (au moment où elles cherchent un emplacement; après c'est inutile) en plaçant des pièges

sélectifs contenant du sirop sucré (cassis...) ou crème de cassis et de la bière (l'alcool éloignant les abeilles), puis de fin juillet à novembre, près des ruchers que les frelons attaquent à ce moment là. Laisser le piège au congélateur une nuit pour tuer les frelons.

- **La destruction des nids** : Elle doit être réservée aux désinsectiseurs professionnels car délicate. Ne pas hésiter à faire jouer la concurrence.

- **Les pièges** : Vous trouverez des pièges sélectifs à 10 € pièce au CAT d'Idron 19 av beau soleil 64320 IDRON. Tél. 05 59 30 34 11 [catalpha@wanadoo.fr](mailto:catalpha@wanadoo.fr) ou au foyer rural de Rébénacq au prix de 2 euros (05 59 05 54 63) ou s'adresser à la mairie de Rébénacq.